

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Septembre 2020 : le marché auto est plus dynamique qu'au niveau national

En septembre 2020, 15 050 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en hausse de 13 % par rapport à septembre 2019. En cumul annuel, pénalisés par la crise de Covid-19, les achats de véhicules neufs ont diminué de 10 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 7 %, ont représenté 58 % des immatriculations du mois de septembre. Pour le huitième mois consécutif, la variation des ventes d'automobiles a été plus favorable en Pays de la Loire que dans l'Hexagone. La hausse du marché a principalement concerné les modèles hybrides (+ 199 %) et électriques (+ 120 %) qui ont rassemblé en septembre 22,4 % des achats de voitures neuves, contre 8,7 % en septembre 2019.

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes s'est accru de 44 % en septembre. Ce rebond compense partiellement le déficit d'immatriculations du premier semestre. Sur un an, les ventes de camionnettes neuves se sont repliées de 11 %.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Septembre 2020

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	3 369	1 902	588	1 257	1 647	8 763
Cyclomoteur	340	205	45	110	234	934
Motocycle	322	130	34	116	130	732
Voiturette	27	23	12	24	33	119
Remorque légère et caravane	160	105	39	106	99	509
VASP léger	260	152	70	35	208	725
Autobus et autocar	3	6	3	-	8	20
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	1 001	471	129	213	338	2 152
Camion	42	14	5	19	14	94
Tracteur routier	79	48	12	11	30	180
Semi-remorque	41	21	22	18	60	162
Remorque lourde	5	3	3	2	3	16
VASP lourd	13	4	3	2	3	25
Tracteur agricole	89	114	77	71	84	435
Engin agricole (autre que tracteur)	30	43	35	31	45	184
Ensemble	5 781	3 241	1 077	2 015	2 936	15 050

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur – Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

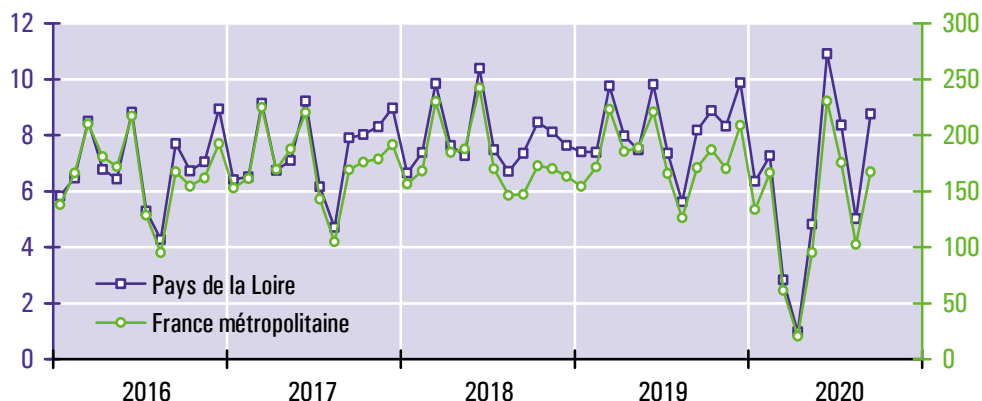
1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En septembre 2020, 8 763 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une hausse de 7,1 % par rapport à septembre 2019, allant à rebours de l'évolution observée en France métropolitaine (-2,2 %). C'est la huitième fois d'affilée que l'évolution des immatriculations ligériennes de voitures est plus favorable qu'au niveau national. Au cours de ces huit derniers mois, le différentiel de croissance a été en moyenne de six points. En cumul annuel, les ventes de voitures neuves ont régressé de 13,5 % dans la région et de 18,6 % dans l'Hexagone.

La hausse de septembre a essentiellement porté sur les motorisations alternatives aux énergies fossiles. Les ventes de voitures hybrides et électriques ont ainsi respectivement progressé de 199 % et de 120 % par rapport à septembre 2019. Leur part cumulée s'est élevée le mois dernier à 22 % de l'ensemble des immatriculations de voitures neuves, contre 19 % lors du premier semestre et 9 % au cours de l'année 2019. En cumul annuel, les voitures roulant au sans-plomb ne représentent plus la majorité des ventes.

La baisse du poids des modèles thermiques est liée à la prime à la conversion, dont une nouvelle version est entrée en vigueur en août. Les véhicules électriques et hybrides rechargeables sont au cœur du dispositif. Par exemple, l'achat d'une voiture électrique neuve et la mise au rebut d'un vieux modèle gazole ou essence permettent de cumuler le bonus écologique et la prime à la conversion pour un montant pouvant aller jusqu'à 12 000 euros.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

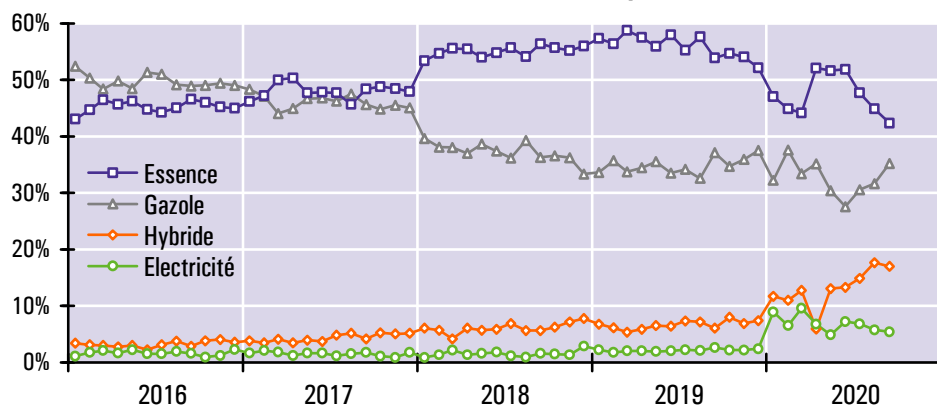
	Septembre 2020			Octobre 2019 à sept. 2020		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	3 369	38 %	+ 8 %	31 978	39 %	- 13 %
Maine-et-Loire (49)	1 902	22 %	+ 15 %	16 466	20 %	- 13 %
Mayenne (53)	588	7 %	+ 9 %	5 370	7 %	- 16 %
Sarthe (72)	1 257	14 %	+ 5 %	12 313	15 %	- 15 %
Vendée (85)	1 647	19 %	- 1 %	16 243	20 %	- 13 %
Essence	3 710	42 %	- 16 %	40 620	49 %	- 25 %
Gazole	3 089	35 %	+ 2 %	27 553	33 %	- 17 %
Hybride	1 488	17 %	+ 199 %	9 671	12 %	+ 56 %
Électricité	475	5,4 %	+ 120 %	4 354	5,3 %	+ 123 %
Autres motorisations	1	0,0 %	- 96 %	172	0,2 %	+ 25 %
Personnes morales	4 629	53 %	+ 12 %	40 069	49 %	- 6 %
Personnes physiques	4 134	47 %	+ 2 %	42 301	51 %	- 20 %
Ensemble	8 763	100 %	+ 7 %	82 370	100 %	- 13 %

¹ Évolution entre les immatriculations de septembre 2020 et celles de septembre 2019

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

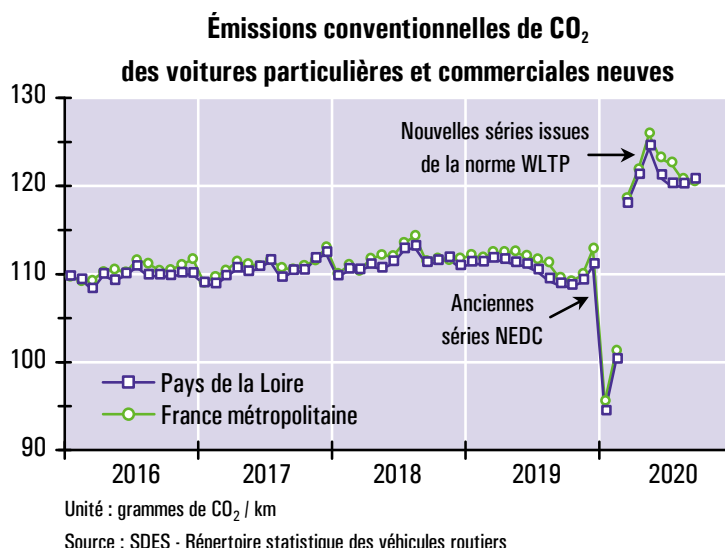
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en septembre 2020 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 120,5 grammes par kilomètre. Ce niveau d'émissions, désormais basé sur le cycle de mesure WLTP, n'est pas comparable avec les données en vigueur jusqu'en février 2020 qui reposaient sur la norme NEDC.

La baisse des émissions en janvier et en février 2020 s'explique par l'entrée en vigueur d'un règlement européen, qui « fixe l'objectif, applicable à partir de 2020 au parc de voitures neuves, de 95 grammes de CO₂/km de niveau moyen d'émissions » sur l'année civile.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

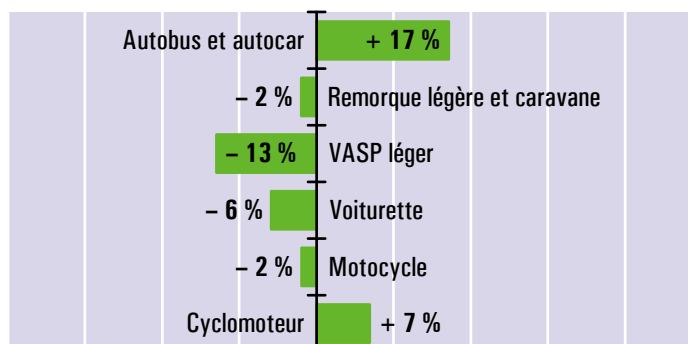
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les immatriculations de deux-roues motorisées ont été supérieures de 28 % à celles de septembre 2019 (+ 32 % pour les cyclomoteurs et + 23 % pour les motos). Dans des volumes moindres (cf. tableau de la première page), le segment des autobus et des autocars est en croissance de 17 % sur un an, grâce notamment à des livraisons importantes dans le département de la Vendée au cours des deux derniers mois.

En septembre, les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont augmenté d'un quart (+ 24 %) par rapport à la même période de 2019. En cumul annuel, la baisse des ventes, qui a concerné les cinq catégories de véhicules, s'élève à 12 %. Elle est imputable à la mise en sommeil du négoce de poids lourds pendant le confinement et au contrecoup des ventes record du premier semestre de 2019 dues à l'arrivée du nouveau chronotachygraphe.

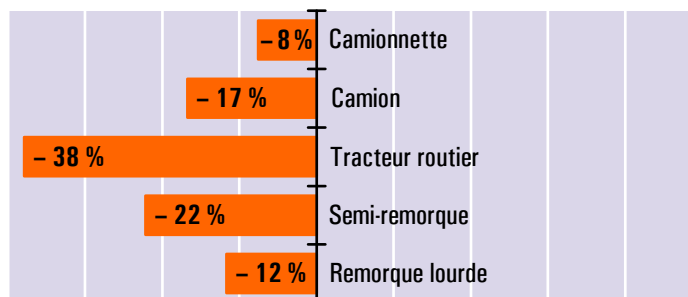
Le segment des VASP lourds s'est redressé de 94 % en septembre. Sur un an, le déficit des ventes demeure néanmoins important (- 31 %).

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

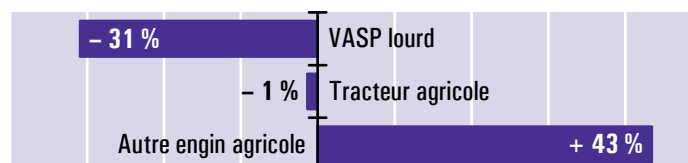
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (octobre 2019 à septembre 2020) et celles des mêmes mois un an auparavant (oct. 2018 à sept. 2019)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent environ 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).